



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 04 / 2023 - 2024 AU CONSEIL COMMUNAL DE VICH

Budget du ménage communal pour l'année 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

Conformément au règlement cantonal de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, nous vous présentons à ce jour le budget du ménage communal pour l'année 2024.

2. Présentation du budget de fonctionnement 2024

Dans la continuité d'une gestion rigoureuse du ménage communal et d'une certaine stabilité au niveau de l'activité, le présent budget de fonctionnement 2024 vous est présenté.

La Commune a une situation financière saine depuis plusieurs années. Une gestion parcimonieuse des deniers publics a permis de dégager des marges d'autofinancement positives sur plusieurs années. Toutefois, les comptes de la Commune tendent de plus en plus vers l'équilibre financier (les produits couvrent juste les charges) avec des marges d'autofinancement moins importantes.

L'exécutif prévoit une certaine stabilité au niveau de la population. Notre budget est basé sur 1'200 habitants pour l'année 2024.

Selon l'arrêté d'imposition 2024, notre taux d'imposition communal est fixé à 63 %.

| Les bases du budget 2023 : | Les bases du budget 2024 : |
|--|--|
| ➤ Population : 1'200 habitants | ➤ Population : 1'200 habitants |
| ➤ Taux d'imposition communal : 63 % | ➤ Taux d'imposition communal : 63 % |
| ➤ Valeur du point d'impôt : CHF 76'300 | ➤ Valeur du point d'impôt : CHF 79'040 |

Valeur du point d'impôt (VPC) = revenus d'impôts réguliers ÷ taux d'imposition communal

La Municipalité présente un budget 2024 déficitaire de CHF 272'584.

La marge d'autofinancement est négative de CHF -27'140, ce qui signifie que les entrées de fonds couvrent juste les sorties de fonds pour le fonctionnement, que les amortissements et autres attributions aux fonds de réserve ne sont pas couverts par des entrées de liquidité.

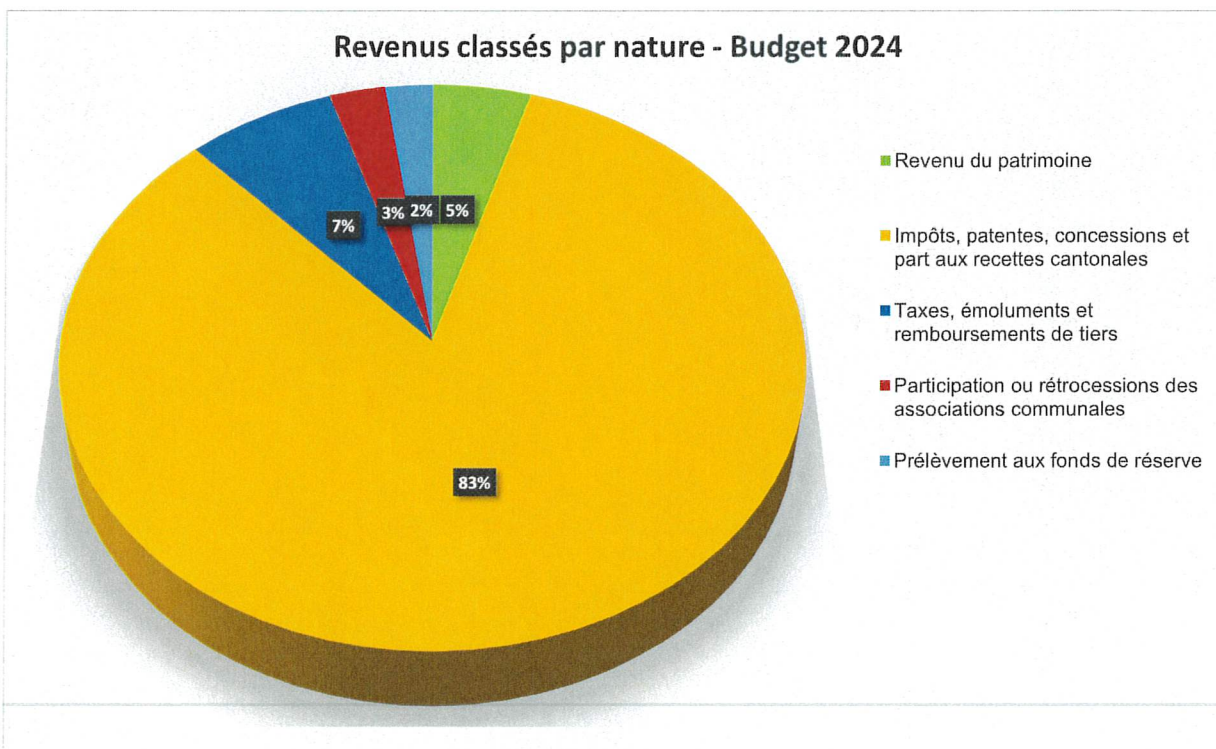
Le budget de fonctionnement comprend tous les frais, les dépenses et les revenus pour les activités et le bon fonctionnement de la Commune sauf l'UAPE. L'UAPE a une comptabilité à part de celle de la Commune puisqu'elle est intégrée à la comptabilité du Réseau des Toblerones.

2.1. Revenus

Les revenus au budget 2024 sont de CHF 6'944'920, soit équivalents à ceux du budget 2023 (+0.8 %).

Les revenus prévus au budget 2024 sont inférieurs aux revenus des comptes 2022 de CHF -307'358 (-4.2 %).

La répartition des revenus par nature est la suivante :



Les impôts encaissés par la Commune représentent 83 % de nos revenus. Il s'agit principalement des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Pour le détail des revenus, nous vous renvoyons à l'analyse par poste au chapitre suivant.

2.2. Charges

Les charges au budget 2024 sont de CHF 7'217'504. Une légère augmentation de CHF +159'030 (+2.3 %) est à relever par rapport au budget 2023.

Ces charges prévues pour 2024 sont aussi légèrement supérieures de CHF +237'553 (+3.4 %) aux comptes 2022.

Au budget 2024, pour une activité quasiment égale, des augmentations ont dû être intégrées. Nous avons tenu compte des éléments suivants :

Indice des prix à la consommation (IPC) de septembre 2023 de 1.6 %

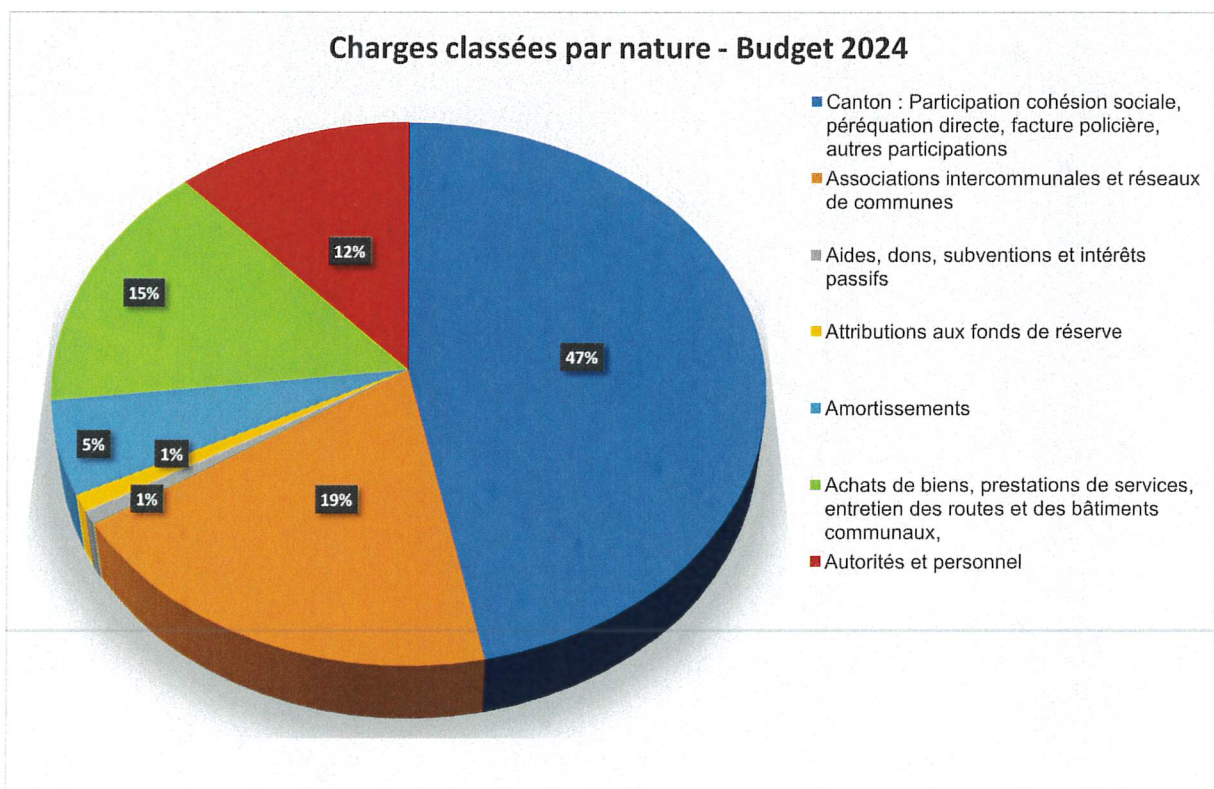
Augmentation des salaires estimée à environ 1.5 %

Electricité : une augmentation de 14 % des tarifs SEIC

Augmentation des prix des services annoncés par nos prestataires ou fournisseurs

TVA : augmentation de 0.4 %. Le taux passe de 7.7 % à 8.1 % avec peut-être aussi un ajustement des prix à la hausse.

La répartition des charges par nature est la suivante :



Les factures du canton (péréquation directe, participation à la cohésion sociale et facture policière essentiellement) correspondent à une charge prévue de CHF 3'148'003. Elles représentent 47 % de nos charges.

La participation de la Commune aux associations intercommunales, de réseaux de communes ou autres ententes communales est de CHF 1'319'000. Elle représente 19 % de nos charges.

Pour le détail des charges, nous vous renvoyons à l'analyse par poste au chapitre suivant.

3. Analyse du budget 2024 selon la classification administrative ¹

3.1. Administration générale

| en CHF | Budget 2024 | Budget 2023 | Comptes 2022 | Écart par rapport au budget 2023 | |
|-----------------------------------|----------------|----------------|-----------------|-------------------------------------|---------------|
| Administration générale - charges | 992'750 | 992'700 | 937'395 | +50 | +0.0 % |
| Administration générale - revenus | -291'650 | -295'200 | -299'105 | -3'550 | -1.2 % |
| 1. Administration générale | 701'100 | 697'500 | 638'291 | +3'600 | +0.5 % |

ADMINISTRATION GENERALE - charges

Les charges au budget 2024 sont stables par rapport au budget 2023.

Tous les employés représentent 4.875 EPT ² pour 7 personnes :

- l'administration et la Voirie représentent 4.45 EPT
- la préposée aux contrôles des habitants est enregistrée sous le Gr. 62 pour 0.425 EPT.

Le personnel auxiliaire du restaurant scolaire, sous Gr. 511, est un personnel payé à l'heure non compris dans les EPT.

Les charges sociales pour tout le personnel sont comptabilisées sous le Gr. 110.

- Compte 110.3010.00 - Employés communaux CHF 384'000
Par rapport au budget 2023, une augmentation des salaires 2024 est estimée à 1.5 %. Le compte enregistre les salaires des employés de l'administration et la Voirie.
- Compte 110.3185.01 – Honoraires et prestations de services CHF 15'600
Les archives sont traitées par une société spécialisée. En 2022 et 2023, les dossiers de constructions ont été archivés. Ce travail étant terminé, il reste la maintenance ordinaire de nos archives.
- Compte 110.3185.02 – Frais d'avocats et de procédure CHF 20'000
Aucune procédure juridique liée aux constructions n'est en cours. Il y aura peut-être des procédures juridiques à prévoir.

ADMINISTRATION GENERALE - revenus

Ces revenus sont des remboursements, des refacturations ou la répartition des salaires des employés en lien avec des charges existantes du Gr. 110.

- Compte 110.4901.00 – Imputations internes salaires et charges sociales CHF 241'100
Les charges salariales des employés de la Voirie, enregistrées sous les charges du Gr. 110, sont réparties par « imputations internes » dans les dicastères selon une estimation en % du travail des employés sur le terrain.

¹ Sur tous les tableaux, les charges sont en noir (exemple 1'000) et les recettes sont négatives et en vert (exemple -1'000).

² EPT = Emploi plein temps pour le personnel

3.2. Finances

| en CHF | Budget 2024 | Budget 2023 | Comptes 2022 | Écart par rapport au budget 2023 | |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------------------------|---------------|
| Finances – charges | 1'497'000 | 1'410'500 | 1'455'359 | +86'500 | +6.1 % |
| Finances - revenus | -5'616'900 | -5'490'400 | -5'630'674 | +126'500 | +2.3 % |
| 2. Finances (recettes) | -4'119'900 | -4'079'900 | -4'175'315 | +40'000 | +1.0 % |

FINANCES - charges

Ces charges augmentent par rapport au budget 2023, de CHF +86'500 (+6.1 %), et de CHF +41'461 (+2.86 %) par rapport aux comptes 2022.

- Compte 220.3511.00 - Fonds de péréquation CHF 1'376'000
La péréquation directe dépend des recettes fiscales. Nous avons repris les acomptes facturés par le Canton.
- Compte 220.3210.00 – Intérêts dettes à court terme CHF 0
La commission de 0.75 % prélevée par PostFinance en 2022 et début 2023 a été supprimée dès l'annonce de la suppression des taux négatifs par la BNS.
- Compte 220.3809.00 - Attribution fonds de réserve CHF 20'000
Le fonds des actions de mobilité douce et des soutiens aux énergies renouvelables est alimenté par cette attribution. Elle est de 50 % du compte 220.4112.00 - Taxe au sol.

FINANCES - revenus

Ces revenus sont en légère augmentation de CHF +126'500 (+2.3 %) par rapport au budget 2023, nous prévoyons une certaine stabilité de nos revenus.

- Les impôts des personnes physiques, les impôts des personnes morales, les impôts conjoncturels et les impôts sur travailleurs frontaliers du budget 2024 sont calculés avec la moyenne des impôts encaissés les trois dernières années (comptes 2020, 2021 et 2022).
- Compte 220.4112.00 - Taxe au sol CHF 40'000
Taxe au sol prélevée par la Commune de 0.7cts /kWh. Avec la crise énergétique, une diminution de la consommation globale 2022 et 2023 en kWh a été constatée avec une diminution de cette redevance.

3.3. Domaines et bâtiments

| en CHF | Budget 2024 | Budget 2023 | Comptes 2022 | Écart par rapport au budget 2023 | |
|---------------------------------|----------------|----------------|-----------------|-------------------------------------|----------------|
| Domaines et bâtiments - charges | 516'450 | 499'200 | 392'839 | +17'250 | +3.5 % |
| Domaines et bâtiments - revenus | -277'770 | -310'770 | -375'948 | -33'000 | -10.6 % |
| 3. Domaines et bâtiments | 238'680 | 188'430 | 16'891 | +50'250 | +26.7 % |

Ce groupe comprend l'entretien de nos domaines (forêts, sentier des Toblerones, champs) et les bâtiments propriétés de la commune.

DOMAINES ET BATIMENTS - charges

Gr. 350 - Bâtiments administratif et de service (administration, abri PC, bâtiment voirie)

- Compte 350.3185.00 - Honoraires et prestations de services CHF 30'000
Le budget est prévu pour le suivi des projets de rénovation en cours ou à venir (UAPE, école, etc.).
Un budget de CHF 10'000 est ajouté en prévision du déménagement de l'administration en 2024 pour la transformation de la Maison du Tilleul.

Gr. 351 - Bâtiment Tilleul et Poste (locations d'appartements propriétés de la commune)

- Compte 351.3653.00 - Aide et Dons CHF 0
Tous les locataires de la Maison du Tilleul ont déménagé. Il n'y a plus d'aide ou d'autres frais à prévoir.

Gr. 354 - Bâtiment Forum des Pralies

- Comptes 354.3141.00 - Entretien Forum Pralies CHF 10'000
Budget pour l'entretien courant du bâtiment.

DOMAINES ET BATIMENTS - revenus

Gr. 350 - Bâtiments administratif et de service

- Compte 350.4803.00 - Prélèvement sur « Fond de rénovation bâtiments » CHF 20'000
En contrepartie du compte 350.3185.00 - Honoraires et prestations de services.

Gr. 353 - Bâtiment école des Pralies

- Compte 353.4271.00 – Loyer école CHF 102'200
Selon les nouveaux statuts de l'AISE (juin 2021) et le nouveau règlement des loyers, notre bâtiment étant entièrement amorti, il n'y a plus de loyer financier. Il ne reste que le loyer d'entretien et d'utilisation.

Gr. 354 - Bâtiment Forum des Pralies

- Compte 354.4271.00 - Location Forum des Pralies CHF 18'000
Le Forum des Pralies est très demandé à la location, ce budget est donc en augmentation.

- Compte 354.4271.57 - Loyer UAPE CHF 16'000
Loyer facturé par la Commune à l'UAPE pour l'utilisation des locaux (charges comprises).
- Compte 354.4360.57 - Remboursement de tiers CHF 5'000
C'est un employé communal qui est le concierge du bâtiment. La commune facture à l'UAPE ce nettoyage pour CHF 5'000 par année.
- Compte 354.4904.00 - Imputation interne Loyer Cantine CHF 4'000
Le loyer Cantine permet de tenir compte de l'utilisation des locaux par le restaurant scolaire (voir Gr. 511).

3.4. Travaux

| en CHF | Budget 2024 | Budget 2023 | Comptes 2022 | Écart par rapport au budget 2023 | |
|-------------------|----------------|----------------|-----------------|-------------------------------------|---------------|
| Travaux – charges | 939'534 | 990'114 | 828'387 | -50'580 | -5.1 % |
| Travaux – revenus | -463'500 | -466'100 | -367'407 | -2'600 | -0.6 % |
| 4. Travaux | 476'034 | 524'014 | 460'980 | -47'980 | -9.2 % |

TRAVAUX - charges

Gr. 42 – Service de l'urbanisme

- Compte 420.3181.00 - Plan d'affectation communal (PACom) CHF 0
Un préavis pour le complément du financement du PACom a été accepté par le Conseil communal en octobre 2023. Tous les frais à partir d'octobre 2023 sont comptabilisés sur le compte du préavis.
- Compte 420.3185.00 – Honoraires et prestations de services CHF 20'000
Ce compte comprend les frais pour le Géoportail et des honoraires divers.

Gr. 43 – Routes

- Compte 430.3110.00 – Aménagements CHF 52'100
Pour deux projets DGMR à l'étude, une participation financière de la Commune de Vich a été demandée :
 - RC 30 jonctions Gland-Vich avec les sorties des autoroutes, la Commune participe à 3 % du crédit d'étude pour CHF 23'300. Le projet fera l'objet d'un préavis ultérieurement.
 - Passerelle mobilité douce – Vich et Gland, la Commune participe à un crédit d'étude pour un maximum de CHF 18'800.
 Dans ce compte est aussi prévu notre financement pour vélos libre-service de CHF 10'000.

Gr. 44 – Parcs, promenades, cimetière

- Compte 440.3111.00 – Achats de matériel d'exploitation CHF 10'000
Achat de matériel pour l'amélioration de la place de jeux ou de la zone de sport.

Gr. 45 – Ordures ménagères

Les charges sont entièrement couvertes par les taxes et revenus perçus.

Gr. 46 – Réseaux d'égouts et épuration

Les charges sont entièrement couvertes par les taxes et revenus perçus.

- Compte 460.3526.01 – APEC³ Participation CHF 154'000
L'augmentation de notre participation au budget 2024 est due à l'investissement de la future STEP.
L'augmentation des charges de l'APEC (due aux investissements futurs) est prise sur les réserves disponibles au bilan. Le fonds de réserve affecté avait justement été constitué pour ce genre d'investissements.

TRAVAUX - revenus

Gr. 43 – Routes

- Compte 430.4804.00 – Prélèvement Fonds de réserve routes CHF 50'000
Les aménagements (compte 430.3110.00) et certains travaux de signalisation (comptes 430.3143.00) sont financés par un prélèvement sur le « fonds de réserve pour travaux futurs », CHF 50'000.

Gr. 45 – Ordures ménagères

Les taxes prélevées couvrent bien les charges de fonctionnement du groupe 45.

Gr. 46 – Réseaux d'égouts et épuration

Les taxes prélevées couvrent bien les charges de fonctionnement du groupe 46.

3.5. Instructions publiques et cultes

| en CHF | Budget 2024 | Budget 2023 | Comptes 2022 | Écart par rapport au budget 2023 | |
|--|----------------|----------------|-----------------|-------------------------------------|---------------|
| Instructions publiques et cultes – charges | 856'250 | 834'590 | 851'555 | +21'660 | +2.6 % |
| Instructions publiques et cultes – revenus | -81'400 | -114'450 | -99'591 | -33'050 | -28.9 % |
| 5. Instructions publiques et cultes | 774'850 | 720'140 | 751'964 | +54'710 | +7.6 % |

Gr. 51 et 52 – Enseignement primaire et secondaire

Notre participation à l'AISE⁴ est de CHF 747'400 selon la répartition suivante :

- 1/2 par rapport à la population de Vich, 1'160 habitants, sur un total de 10'125 habitants pour les 10 communes
- 1/2 par rapport aux enfants de Vich scolarisés, 156 enfants, sur un total de 1'157 élèves pour les 10 communes.

Notre participation au budget 2024 est estimée 12 % des charges de l'AISE.

³ APEC : Association intercommunale pour les eaux usées de la Côte.

⁴ AISE : Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade. Elle comprend 10 communes membres.

Gr. 58 – Temples et cultes

La moitié des frais d'entretien de l'église est à la charge de Coinsins (copropriétaire).

- Compte 580.3185.00 - Honoraires et prestation de service CHF 0
Après discussion avec la Commune de Coinsins, co-propiétaire de l'église, une étude pour la rénovation des murs internes et externes, du chauffage et du toit a été faite en 2023. La rénovation est nécessaire, mais à planifier pas avant 2026/2028.

3.6. Police

| en CHF | Budget 2024 | Budget 2023 | Comptes 2022 | Écart par rapport au budget 2023 | |
|------------------|----------------|----------------|-----------------|-------------------------------------|--------------|
| Police – charges | 329'070 | 316'100 | 316'243 | +12'970 | +4.1 % |
| Police – revenus | -18'000 | -18'000 | -26'306 | 0 | 0 % |
| 6. Police | 311'070 | 298'100 | 289'937 | +12'970 | 4.4 % |

POLICE - charges

Gr. 61 – Corps de police

- Compte 610.3511.01 – Réforme policière CHF 201'400
La facture policière correspond à l'acompte facturé par le Canton.

POLICE - revenus

Gr. 62 – Contrôle des habitants

- Compte 620.4319.00 – Emoluments CHF 18'000
Il s'agit des émoluments encaissés par le Contrôle des habitants.

3.7. Sécurité sociale

| en CHF | Budget 2024 | Budget 2023 | Comptes 2022 | Écart par rapport au budget 2023 | |
|----------------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------------------------|---------------|
| Sécurité sociale – charges | 1'920'250 | 1'849'070 | 1'873'220 | +71'180 | +3.8 % |
| Sécurité sociale – revenus | -29'500 | -26'500 | -128'294 | +3'000 | +11.3 % |
| 7. Sécurité sociale | 1'890'750 | 1'822'570 | 1'744'926 | +68'180 | +3.7 % |

SECURITE SOCIALE – charges

Gr. 710 – Service social communal

Ce groupe reprend toutes les actions sociales de la Commune sous différents comptes. Les comptes 710.3657.XX enregistrent les subventions prévues par la « directive municipale concernant l'utilisation de la taxe communale pour l'usage du sol ».

- Compte 710.3657.01 – Subvention efficacité énergétique CHF 10'000
En lien avec la crise énergétique, des demandes de subventionnement plus importantes pour des installations solaires ou des pompes à chaleur sont prévues.

Gr. 711 – Réseau d'accueil des Toblerones (RAT), total CHF 281'200

Les chiffres du budget sont calculés par le RAT. Il s'agit de notre participation aux crèches, garderies, mamans de jour et UAPE pour les enfants de Vich et placés dans les structures affiliées au Réseau des Toblerones.

Gr. 72 – La Participation à la cohésion sociale est de CHF 1'571'000, elle correspond à l'acompte facturé par le Canton.

SECURITE SOCIALE – revenus

Gr. 710 – Service social communal

- Compte 710.4809.00 - Prélèvement fonds de réserve CHF 29'500
Le groupe de comptes 710.3657.XX est financé par un prélèvement sur le fonds des actions de mobilité douce et des soutiens aux énergies renouvelables pour le même montant que les dépenses prévues.

3.8. Services industriels

| en CHF | Budget 2024 | Budget 2023 | Comptes 2022 | Écart par rapport au budget 2023 | |
|--------------------------------|----------------|----------------|-----------------|-------------------------------------|-----|
| Services industriels – charges | 166'200 | 166'200 | 324'951 | 0 | 0 % |
| Services industriels – revenus | -166'200 | -166'200 | -324'951 | 0 | 0 % |
| 8. Services industriels | 0 | 0 | 0 | 0 | |

Les taxes prélevées couvrent bien les charges de fonctionnement du groupe 81.

SERVICES INDUSTRIELS – charges

À la suite d'une inspection du canton en 2020, des décisions ont été prises pour mettre en conformité notre réseau de distribution d'eau. L'exécutif travaille sur le projet d'intégration de son réseau à celui de Gland. Des honoraires sont prévus au budget de fonctionnement 2024 pour préparer l'intégration, avancer dans ce projet et aboutir à un préavis.

SERVICES INDUSTRIELS – revenus

Pas de revenus de nouvelles constructions prévues en 2024.

4. Plan des dépenses d'investissement 2024

Les dépenses d'investissement sont estimées à CHF 862'000 (annexe : planification financière des investissements 2021-2026).

Les préavis acceptés et qui n'ont pas encore débuté en 2024 pourraient voir les dépenses être décalées en 2025.

35 Bâtiments communaux

Maison du Tilleul, crédit de construction – préavis à prévoir CHF 600'000

Le préavis de crédit de construction est en préparation. Il est prévu de le déposer en juin 2024 pour un total estimé à CHF 4.1 millions. La part des dépenses 2024 est estimée à CHF 600'000.-.

UAPE-nouveaux locaux, crédit d'étude – préavis à prévoir CHF 250'000

Les dépenses du crédit d'étude se feront en 2024 et/ou 2025, si le préavis est accepté en mars 2024.

42 Urbanisme

Plan d'affectation communal – Préavis 03/2023-2024 CHF 12'000

Le total du crédit complémentaire de PACom est de CHF 62'000.

Le PACom sera prêt fin 2023 ou début 2024 pour l'examen préalable, avec un montant estimé de CHF 12'000. Il faudra compter ensuite entre 9 mois à un an pour le retour du Canton. Les frais se répartiront entre fin 2024 et 2025 pour l'aboutissement du PACom.

5. Conclusion

Fondée sur les explications fournies dans ce préavis, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Vich

- vu le préavis municipal N° 04 / 2023 – 2024 relatif au budget du ménage communal pour l'année 2024
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'adopter le budget 2024 du ménage communal pour l'année 2024 tel qu'il vous est proposé.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 octobre 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

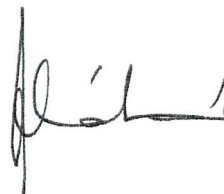
La Syndique



Antonella Salamin



La Secrétaire



Patricia Audétat

Finances, Municipale responsable : Antonella Salamin

Annexes : Formulaire Budget 2024 de l'Etat de Vaud

Budget 2024 par ordre administratif

Planification financière des investissements 2021-2026 – Prévisions mises à jour pour le budget 2024